

OSARUS DONNE UN COUP DE POUCE AUX ACHETEURS NON ASSUJETTIS

Comme lors de la breeze-up de Pornichet, Osarus annonce la vente de certains chevaux sans T.V.A. pour sa prochaine vente de yearlings de La Teste. Nadja Govaert, cogérante de l'agence, en charge de la gestion administrative et financière, nous explique les détails de cette mesure et ses conséquences.



JDG. – Lors de la dernière breeze up de Pornichet, vous annoncez à la tribune que certains chevaux allaient être vendus ou partiellement vendus sans T.V.A. Pouvez-vous nous expliquer cette démarche ?

Nadja Govaert. – En effet, nous avons pris cette décision le matin même de la vente. Nous attendions une confirmation de l'administration fiscale. Celle-ci nous autorise en tant qu'intermédiaire à opter soit pour le régime dit opaque, soit pour le régime dit transparent. Nous pouvons même faire coexister les deux régimes fiscaux pour la vente d'un même cheval.

La distinction est importante en matière de T.V.A. Pour le régime opaque, nous agissons pour le compte du vendeur mais en notre nom propre. Dans ce cas, la T.V.A. est applicable sur le montant total de la transaction (vente du cheval plus frais d'achat), quel que soit le régime fiscal du vendeur. Pour le régime transparent, nous agissons pour le compte et au nom du vendeur, la T.V.A. est alors applicable unique-

ment sur les frais d'achat si le vendeur est non assujetti. Cette information était portée à la connaissance des acheteurs au moment de la présentation du lot avant le passage sur le ring.

Avez-vous effectué une étude sur les retombées de cette mesure ?

Nous avons fait une étude sur les ventes de yearlings et sur la breeze up en 2012. Trente pour cent des ventes facturées auraient pu l'être sans T.V.A. À Pornichet, en 2013, sept acheteurs non assujettis ont pu bénéficier de ce dispositif. Cela a été très bien perçu par les acheteurs, ils en ont très vite compris tous les rouages et lorsqu'il y avait une multipropriété sur l'achat et la vente d'un même cheval, ils ont fait correspondre la part du vendeur non assujetti à la part de l'acheteur non assujetti.

Ce dispositif sera-t-il reconduit lors de la vente de yearlings de La Teste ?

Pour donner un coup de pouce aux acheteurs non assujettis, nous avons en effet décidé de reconduire ce dispositif à La Teste. Ce n'est pas précisé sur la page du catalogue, d'abord pour des raisons techniques, car au moment de la mise sous presse du catalogue, nous ne connaissons pas toujours le régime fiscal du ou des vendeurs. Mais ce n'est pas l'argument principal. Nous pensons que l'inscrire sur la page pedigree incite les acheteurs non assujettis à regarder en priorité ces pages, or on n'achète pas un yearling pour son régime fiscal. Nous préférons l'annoncer à la tribune, l'important étant que l'acheteur en ait eu connaissance au moment du passage sur le ring pour savoir jusqu'où il peut porter les enchères. Une liste des chevaux vendus sans T.V.A. sera disponible 48 heures avant la vente.